

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 27 décembre 2013.

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16, 17 et 18 décembre 2013

2013 DU 340 - Dénomination « place Carmen » (20e).

Mme Anne HIDALGO, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 3 décembre 2013, par lequel M. le Maire de Paris propose d'attribuer la dénomination “ place Carmen ” à une partie de la rue des Cendriers dans le 20^e arrondissement ;

Vu le plan annexé audit projet de délibération ;

Vu l'avis favorable du Conservatoire Georges Bizet situé 54 rue des Cendriers relayé par le Cabinet du Maire à Paris (20^e) ;

Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement en date du 5 décembre 2013 ;

Sur le rapport présenté par Mme Anne HIDALGO,

Délibère :

La dénomination “ place Carmen ” est attribuée à la partie de la rue des Cendriers comprise entre le square situé 1 à 5 rue Louis-Nicolas Clérambault et 2 à 10 rue Max Ernst, et la rue des Amandiers. Cette place publique est située 77, rue des Amandiers (20^e).